

Au lycée Jean-Moulin.

Procès des Khmers rouges : Me David Boyle a passionné son auditoire

Les élèves de l'atelier Sciences Po (2de, 1re et Tle) et les élèves de Tle en spécialité HGGSP (Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences politiques) étaient réunis vendredi 16 février dans l'amphithéâtre du lycée Jean-Moulin des Andelys. Ils ont eu l'opportunité de dialoguer avec Maître David Boyle.

Après avoir exposé son parcours, cet avocat spécialiste du droit international, a présenté son rôle d'enquêteur pour l'Organisation des Nations Unies lors du procès intenté en 2006 contre les Khmers rouges pour crime contre l'Humanité. S'appuyant sur les connaissances acquises en amont par les élèves sur ce régime autoritaire au pouvoir au Cambodge entre 1975 et 1979, il leur a permis de mieux comprendre la genèse et les enjeux d'un tel procès, au cours duquel les pressions géopolitiques ont été importantes.

Un tribunal hybride

Il a ainsi détaillé les étapes de la constitution d'un tribunal hybride, cambodgien et international (les Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens) pour mener à bien les enquêtes et interrogatoires, et permettre à la population cambodgienne d'assister aux journées d'audience. Il a insisté sur la figure marquante de Douch, chef tortionnaire de la sinistre prison S21, et sur l'attitude de cet accusé lors des séances. Avec précision et pédagogie, il a retracé sa difficile plongée dans la folie paranoïaque d'un régime dictatorial, durant quatre ans d'enquête éprouvante.

Les questions qui ont ponctué son intervention ont montré que cette conférence avait été inspirante pour les élèves. Les lycéens étaient désireux d'en savoir plus sur le métier d'avocat, sur la sélection des magistrats dans ces tribunaux internationaux, ou sur les liens entre justice internationale et géopolitique.

L'échange avec Me Boyle les a également conduit à un questionnement philosophique sur la notion même d'« **humanité** ». **Douch est sans doute responsable de la mort de plus de 18 000 personnes, mais peut-on réellement le juger comme un « monstre » ? Ce tortionnaire était un homme cultivé qui pensait que sa charge était nécessaire au régime khmer rouge, qu'il était un rouage de celui-ci.**«

David Boyle a ainsi montré, au cours de son intervention, aux élèves combien le sens des mots, l'analyse des faits, des témoignages et l'exigence de rigueur étaient précieux en droit. La file d'élèves souhaitant poursuivre la discussion avec lui après la conférence laisse présager qu'il a fait naître des vocations.



Me David Boyle, avocat spécialisé en droit international, entouré des élèves de l'atelier Sciences po et des Tle HGGSP, qui ont assisté à sa conférence vendredi 16 février.